

COURRIER

DE LA SAMBRE.



N° 225.

VENDREDI.

21 SEPTEMBRE 1832.

GRÈCE.

Colocotroni, général en chef du Péloponnèse, au panhellénisme, a fait publier à Napoli di Romani, le 15 août, une proclamation dans laquelle il déclare qu'il y a nécessité de convoquer immédiatement l'assemblée nationale pour prendre en main le pouvoir usurpé par des ambitieux et des intrigans, au mépris du protocole du 7 mars, qui n'a même pas été publié :

« La nation, dit-il en terminant, ne demandant que l'arrivée du prince, a tout supporté pendant un temps, espérant que l'on mettrait à exécution le protocole. Mais voyant le mal augmenter de jour en jour, le pillage et l'abandon désoler Corinthe, l'Argolide et Nauplie, comme il y a quelque temps Salone, Thèbes et Livadie, voyant Tripolitza et d'autres provinces ruinées, l'honneur, les propriétés, la vie des citoyens toujours en danger, tous les droits violés, le brigandage et la piraterie infester la Grèce, un grand nombre de citoyens persécutés, contre l'esprit des protocoles du 7 mars et du 26 avril, les plus infâmes Albanais, chassés de leur pays, soldés par le pouvoir pour porter le croissant au milieu du Péloponnèse, les dîmes absorbées par quelques officiers ou chefs civils, et l'armée sur le point de se débander à cause du manque de solde et de nourriture, tout le corps régulier désorganisé, les citoyens compriment que la patrie aurait déjà eu à souffrir la plus horrible tyrannie sans l'opposition patriotique de quelques membres de la commission.

« C'est ce mépris, cette violation de tous les droits de la nation, qui a forcé les garnisons des forteresses de Patras, de Rhio et d'Antirbio à mettre ces forteresses sous le commandement de l'honorable général Zavellos; les bandes belliqueuses de la Grèce occidentale et méridionale à défendre elles-mêmes leur patrie; Spécies, Tinos et d'autres provinces à chasser leurs nouveaux préfets, comme les agens de la perfidie et de l'illégalité.

« Les Péloponnésiens, apprenant dernièrement que l'infâme Théodore Grivas, le coryphée de la scélératesse, avait reçu ordre du gouvernement de se rendre dans les provinces de Léondani et de Phanari avec ses débauchés compagnons tures, voulant conserver les droits indestructibles qu'ils ont acquis par tant de sang versé, protéger leur pays contre les plus grands malheurs, et sauver leurs voisins qui se sont retirés dans les cavernes pour se soustraire au pillage, et qui, les larmes aux yeux, implorant le secours et la protection de leurs frères, proclament au nom de S. A. le prince souverain et en face de Dieu et de la haute alliance, protectrice de la Grèce :

« 1° Ils ne souffriront pas l'entrée de l'infâme Grivas dans la province; ils sont prêts à le repousser par la force;

« 2° Ils ne souffriront pas que les provinces soient opprimées par des corps de troupes, et sont résolus à chasser de leurs frontières les Turcs-Albanais qui passent eux-mêmes pour constitutionnels;

« 3° Ils emploieront les mêmes moyens de violence que ceux ordonnés par le gouvernement de Nauplie;

« 4° Ils répondent que l'honneur et la vie de leurs concitoyens qui ont été outragés seront vengés, et que l'on dédommagera ceux qui ont souffert du pillage dans les différentes provinces;

« 5° Ils conservent les anciennes autorités locales jusqu'à ce que le sénat existant par un choix légal et libre ait créé un gouvernement légitime;

« 6° Ils se proclament unis avec la partie saine de la population des îles de la Grèce occidentale, et ils proclament hautement leur amitié et leur sincérité envers leurs frères de la Romélie et des îles qui voudraient combattre pour ramener la paix dans la nation et pour faire triompher les droits nationaux avec le zèle patriotique et le courage qui les caractérisent;

« 7° Ils méconnaissent officiellement les hommes rassemblés à Argos sous le faux nom de députés. La plupart ne sont point revêtus d'un mandat régulier, légal et libre de la part des communes qui ont le droit de suffrage; le plus grand nombre des plénipotentiaires ont été nommés par des lieux qui ne jouissent pas des droits électoraux, à l'exemple du gouvernement fait par ses propres mains, qui s'empresse de les rassembler en sacrifiant tous les droits de la nation.

« Quand la paix publique sera rétablie, et que la violence ne dominera plus le Péloponnèse, le peuple pourra se réunir; tranquille alors, il pourra convoquer ses légitimes plénipotentiaires. »

HONGRIE.

PRESBURG, 4 septembre. — (Correspondant de Nuremberg.) — On ignore peut-être qu'à la dernière diète hongroise il a été inséré au procès-verbal des séances une protestation de nos magnats en faveur de la liberté de la presse. C'est surtout le comte Joseph Dessenoffy qui s'est efforcé de prouver que la censure qui existe en ce moment en Hongrie n'a presque point de consistance légale, et il a réussi à rendre cette assertion assez évidente. En effet, le droit hongrois fait, à la vérité, mention

de la censure dans les dispositions 26 et 67 de l'an 1791; cependant le 15^e article de la même année accorde expressément la liberté de la presse pour toute la Hongrie, le 67^e article parle seulement de la présentation d'un projet de censure devant être proposé d'accord avec une députation des gens de lettres, et l'art. 26 ne rapporte la censure qu'aux ouvrages théologiques, symboliques, et qu'aux livres de piété des deux confessions protestantes, lesquels livres devront être examinés d'abord par des censeurs institués expressément pour cela, et présentés par le gouvernement royal. Nulle part il n'est question de l'influence de la censure de Vienne, qui ne doit pas d'ailleurs avoir lieu, d'après le statut concernant l'indépendance du royaume de Hongrie.

Aussi la cour d'Autriche a cru devoir céder aux vœux des états du royaume, en établissant pour la Hongrie une censure particulière, indépendante de l'autorité censoriale supérieure de Vienne. Il est résulté immédiatement de cette nouvelle disposition, qu'on facilite maintenant beaucoup l'introduction des livres étrangers en Hongrie, sans qu'ils soient soumis à Vienne à une censure préalable. Les écrits libéraux de l'Allemagne trouvent un grand débit chez les Hongrois.

ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 15 septembre. — S. M. le roi de Prusse a conféré au comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie à la cour de France, l'ordre de l'aigle noir.

— Il s'est formé à Dusseldorf une association d'assurances contre les suites du choléra. Il sera formé une caisse des contributions des familles qui prendront part à cette association. Chacun des intéressés aura à payer un écu.

— On mande de Munich, 10 septembre :

Nous apprenons à l'instant de bonne source que par sentence du tribunal d'appel du district du haut Danube, le rédacteur de la *feuille quotidienne d'Augsbourg*, J. Oestreicher, a été condamné pour offense envers la majesté royale à faire amende honorable devant une image du roi et à trois ans de détention dans une maison de travail; le rédacteur du *Temps*, Dr Kurz, est condamné pour un semblable délit à l'amende honorable et à 6 mois de réclusion.

— On mande de Mannheim, 12 septembre :

Malgré la consultation du conseiller intime Zachariæ, professeur à Heidelberg, qui cherchait à prouver l'illégalité du jugement de la cour d'appel qui a condamné M. François Schlund, rédacteur de la *Sentinelles du Rhin*, à 6 mois de prison dans une maison de force, pour tentative de haute trahison, le tribunal suprême dans sa séance d'aujourd'hui étant au grand complet, non seulement a confirmé le jugement, mais a changé l'emprisonnement dans une maison de force, en une réclusion dans une maison de travail. Le rédacteur a disparu; plusieurs autres accusations sont intentées contre lui par devant les tribunaux, mais on croit que le gouvernement les retirera.

On dit que M. Schlund se propose d'écrire à Paris un ouvrage sur la loi de la presse badoise et sur la procédure en matière de délits de la presse.

A l'exception du commissaire du gouvernement, il ne s'est présenté ni accusé, ni défenseur, car ils protestent contre la non publicité des débats.

— On sait que la profession d'homme de lettres et de savant a toujours été exercée et l'est encore principalement par la bourgeoisie. Il est remarquable que la plupart des poètes et des philosophes les plus célèbres de l'Allemagne aient été d'une naissance peu élevée. Kant était fils d'un sellier de Königsberg; Herder, d'un maître d'école de Mohrungen; Wieland, d'un lieutenant wurtembergeois; Klopstock, d'un économiste de Friedberg; Lessing, d'un ministre protestant de Camentz; Fichte, d'un paysan; Volf, le philosophe, d'un tanneur de Breslau; Voss, d'un brasseur de Sommershausen, dans le Mecklenbourg.

— On mande de Hanovre, 10 septembre :

La seconde chambre des états s'est occupée dans la séance du 5 de la discussion sur le 2^e chapitre de la loi fondamentale.

Paragraphe 1^{er}. « Le roi, en sa qualité de chef de l'État, réunit en lui toute l'autorité qu'il exerce aux termes de la constitution. La personne du roi est sacrée et inviolable. » Adopté.

Paragraphe 2. « Le roi représente l'état dans tous ses rapports avec la confédération germanique et avec chacun des états confédérés en particulier, ainsi que dans toutes les relations avec les puissances étrangères. Il règle tout ce qui regarde les légations et les missions à l'étranger, conclut des traités avec les autres puissances, et fait acquiescer ainsi des droits à l'état qui, d'un autre côté, est aussi tenu de remplir les obligations imposées par les traités. M. le docteur Klenze propose de mettre après le mot obligations ceux-ci : « sous les conditions contenues dans la présente loi fondamentale. » Le parag. est adopté avec l'addition proposée.

Paragraphe 3. « Toute autorité dans l'intérieur du pays provient du

roi, elle est exercée par les magistrats du pays en vertu des pouvoirs qu'il leur a conférés, soit que ces magistrats aient été placés immédiatement ou non par le souverain. Aucune loi ne peut entrer en vigueur sans avoir été préalablement promulguée par le roi. Au roi appartient la suprématie ecclésiastique, en vertu de son autorité. La force armée, son organisation, la nomination aux places, et toutes les ordonnances qui la concernent dépendent du roi seul. M. le docteur Kenze fait observer que l'évêque de Hildesheim a protesté contre cette expression *suprématie ecclésiastique*, parce qu'elle dit plus que l'expression *jus majestaticum circa sacra*, qui, selon lui, doit être appliquée au souverain. M. Kenze se réserve de faire une motion particulière à ce sujet. Lorsqu'on en vient aux voix, plusieurs propositions sont rejetées, et le paragraphe est adopté tel qu'il avait été rédigé d'abord.

Paragraphe 4. « La justice émane du roi, elle est rendue en son nom par les tribunaux ordinaires du pays, sur lesquels le souverain doit exercer sa surveillance. Le roi promet de ne pas entraver le cours de la justice, de ne pas supprimer ou mitiger les sentences pénales en faisant grâce aux condamnés, et de ne supprimer ou assoupir aucune procédure criminelle. M. le docteur Lunzel dit qu'il ne lui semble pas que ce paragraphe soit en harmonie avec ce qui existe actuellement. La justice doit émaner du Roi, mais dans le Hanovre elle est en grande partie entre les mains des particuliers; ainsi il serait nécessaire de supprimer les justices patrimoniales, ruines déplorables du temps passé, et qui excitent dans le pays un mécontentement général. En conséquence l'honorable membre vote pour que toute justice émane du roi, et pour la suppression des justices patrimoniales. Cette proposition est rejetée. »

PORTUGAL.

Voici la copie d'une lettre qui circule à Londres, et qu'on assure avoir été écrite par don Miguel à don Pedro.

Monsieur et très-cher frère,

Que faites-vous à Oporto? Notre guerre est une Thébaidé. Quel exemple donnons-nous au monde? Voulez-vous que nous vidions notre querelle en paladins? Mais, comme frères, cela nous donnerait un effroyable ridicule. Charles-Quint refusa le duel que lui offrit le brave François I^{er}, et le grand Turenne en fit autant avec l'électeur palatin. Eh bien! faisons mieux; ne versons plus le sang et venez à Lisbonne. Je vous présenterai à mon peuple, car il est *mien* d'après toutes nos lois. Vous savez bien que vous avez renoncé au Portugal pour régner au Brésil, d'où vous chassâtes notre auguste père, et où vous fîtes massacrer les braves Portugais qui voulaient lui rester fidèles. Vous n'ignorez pas que notre loi nationale et suprême, d'après les décrets des cortès de Lamego, de Coïmbre et de Lisbonne, et que, pour régner en Portugal, *il faut y résider et y être né*; or, vous n'y résidez pas et votre fille n'y est pas née.

Croyez moi, venez, je le jure à V. M. devant Dieu et devant les hommes, je réponds de votre vie; nous parcourrons le Portugal; vous serez frappé de l'esprit religieux qui anime mon brave peuple, et quand vous serez bien convaincu qu'il a pour vous de l'antipathie, vous pourrez aller où bon vous semblera, et je vous offrirai une pension parfaitement convenable. Vous verrez de vos propres yeux que ceux qui m'ont appelé *monstre* sont des monstres eux-mêmes sans honneur et sans foi, car je n'ai jamais ordonné la mort de personne et j'ai laissé faire à mes tribunaux; et pour vous prouver que j'ai dans le cœur de la religion, de la justice et de l'humanité, je pourrais franchement vous dire qu'il me fut donné dans le temps le conseil d'épouser votre fille et.... vous me comprenez!.... J'eus horreur d'une pareille proposition, en effet trop machiavélique pour moi; et je suis au contraire disposé à servir de père à votre fille si vous venez à lui manquer.

Enfin, mon très-cher frère, vous êtes aussi trop ambitieux; vous voulez que le Brésil soit à votre fils, le Portugal à votre fille, et les révolutionnaires vous ont peut-être promis l'Espagne; mais notre oncle Ferdinand est là; il y a chez son peuple de la nationalité et de la religion, comme en Portugal. Vous vous repentirez sans doute un jour d'avoir, en qualité d'empereur, fraternisé si gracieusement avec la populace de Paris, pour suivre le bel exemple qui vous a été donné, et d'être arrivé en Portugal avec un ramas de bandits de toutes les nations, ce qui me force à vous rappeler cet adage: *Tout roi avili est un roi détruit*. Sur ce, je prie Dieu, monsieur et très-cher frère, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Moi, le Roi.

Lisbonne, 15 août 1832.

N. B. Cette lettre est autographe et a été publiée à Lisbonne.

HOLLANDE.

LA HAYE, le 16 septembre. — Nous apprenons de Rotterdam, que ce midi y sont arrivées LL. AA. RR. Madame la Dauphine de France et Mademoiselle fille de la duchesse de Berry. A leur arrivée, elles ont été reçues avec toutes les marques de respect par les autorités civiles et militaires. Un officier de la maison du roi a complimenté S. A. de la part du roi, et immédiatement après, un courrier est parti pour le *Loo* afin de prévenir S. M. notre reine, qui avait témoigné le désir de voir Madame la Dauphine, de l'arrivée de S. A. Une grande partie de la population de Rotterdam s'était rendue sur les lieux. Les princesses n'ont pu cacher l'émotion que leur faisait éprouver le bon accueil qu'elles ont reçu sur le sol hospitalier de la Hollande.

— On écrit d'Utrecht, le 15 septembre:

Les nouvelles de l'armée s'accordent à dire que les nôtres s'attendaient à une attaque de la part des Belges, et qu'on prend toutes les mesures pour la soutenir. Nos corps sont augmentés et une seconde batterie a été ajoutée à notre artillerie. On forme des bataillons de marche dans les places fortes, et l'on pense qu'on formera une 5^e division commandée par le lieu-

tenant-général George. Le quartier-général reste à Tilbourg. Sur ce dernier point, on a remarqué des mouvemens militaires qui font présumer qu'une conclusion pacifique est encore éloignée.

— A la bourse d'Amsterdam, du 17 de ce mois, les fonds hollandais, assez fermes au commencement, ont ensuite faibli par suite d'ordres venus de l'intérieur. Cette baisse était attribuée à l'incertitude des nouvelles politiques; mais elle est plus particulièrement l'effet du bruit qui s'est répandu que l'emprunt de 138 millions, sur lesquels 84 seulement sont remplis, allait être ouvert de nouveau, jusqu'à ce que des souscriptions volontaires eussent atteint la somme totale, à défaut de quoi, il y serait pourvu par d'autres moyens. Ce qui avait encore jeté du froid sur les opérations de bourse c'est la nouvelle des mouvemens de divers corps hollandais qui semblaient annoncer la crainte d'une attaque de la part des Belges.

— Depuis l'invasion du choléra, il est mort à Amsterdam 600 personnes. — Il en meurt actuellement encore 13 par jour.

FRANCE.

PARIS, 17 septembre.

D'après des lettres de Londres, datées du 15 septembre, il paraît que MM. Van de Weyer et Stockmar, le premier, ministre belge en mission spéciale, et le second confident du Roi des Belges, mais sans caractère officiel, ont répondu ces jours derniers à une nouvelle note de lord Palmerston, qui, pour le moment, agit au nom de la Conférence, que si la Belgique consentait aux exigences de la Hollande, elle se suiciderait et que le Roi Léopold ne voudrait jamais consentir à aucune condition qui aurait pour but d'interdire l'Escaut au commerce belge. Cette note a été envoyée par le cabinet belge au sujet d'un nouveau projet de modification à faire aux 24 articles, dont M. le général Goblet avait été porteur en partant pour Bruxelles.

— M. l'abbé Blanquart de Bailleul, vicaire général de Versailles, vient d'être nommé évêque de ce diocèse, en remplacement de M. Borderies, décédé.

— Notre gouvernement vient de mettre empêchement au départ de plusieurs Espagnols qui se trouvaient ici, et qui avaient formé le projet de se rendre en Portugal, pour se joindre à l'armée de don Pedro.

— « Lesage, vous pouvez partir, il n'y a plus de pain ici pour vous dans l'administration. » A ces paroles, prononcées par le directeur de la Conciergerie d'une voix claire, un prisonnier attentif accourt, se présente, et soudain les portes lui sont ouvertes et le souhait du bon voyage l'accompagne jusqu'au guichet; mais, ô surprise! les portes ne sont pas plutôt fermées sur le nouvel évadé, qu'un nouveau Lesage se présente à son tour, comme étant celui qui doit être rendu à la liberté, et auquel il est fait remise de deux mois qui lui restent encore à subir de sa peine. Vérité faite, la demande du second Lesage est trouvée fondée, et il en résulte que le premier sorti n'est autre qu'un fort de la halle, nommé Lesage, et condamné à 20 ans de prison dans les affaires des 5 et 6 juin.

Les ordres les plus sévères ont été donnés pour s'assurer de la personne du Lesage N^o 1^{er}; mais jusqu'à présent la police en a été pour ses recherches.

— On assure que le ministre de la guerre s'occupe de préparatifs pour une expédition d'Afrique, tendant à assurer la possession d'Alger et de Bone, et à soumettre Constantine. Un officier supérieur, envoyé à Alger pour prendre des renseignemens sur les contrées peu connues qui doivent désormais jouir d'une civilisation européenne, est de retour depuis peu à Paris. D'après ses informations, le sol des territoires de Bone et de Constantine est bien plus fertile qu'on ne l'avait supposé, et offrirait aux colons de fortes chances de succès; on sait aussi par le même voyageur que la nombreuse population de ces pays se laisserait volontiers délivrer par une armée française du joug brutal et des exactions dont elle est aujourd'hui l'objet.

— On écrit d'Alger, 27 août:

Les colons qui nous sont arrivés du Havre, et qui ont fait leur quarantaine à Toulon et à Marseille, sont maintenant occupés à cultiver les terres qu'on leur a données: ces colons ont été divisés en deux villages, l'un à Cuba et l'autre à Délibrâhim, au sud-ouest d'Alger. Ces deux villages sont assez voisins l'un de l'autre pour se porter des secours en cas d'attaque; d'ailleurs on les a pourvus de moyens de défense, en sorte qu'ils sont à l'abri d'un coup de main, étant en outre soutenus par des blockhaus qui les lient entre eux et avec Alger.

— M. de Peyronnet vient d'adresser la lettre suivante au *Courrier français*:

« Vous avez annoncé, monsieur, dans votre feuille, que de *pressantes représentations* avaient été faites, au nom des prisonniers de Ham pour obtenir leur translation dans un autre lieu. On vous a induit en erreur: je ne fais ni représentation, ni plainte, ni prière; je ne sollicite personne; je ne demande rien au gouvernement. Recevez, etc.

« DE PEYRONNET. »

— 411 pièces de billon, de la largeur d'une pièce de 75 centimes, ont été trouvées à côté d'un arbre que le dernier orage a déraciné dans le bois de Boulazac. Elles portent d'un côté les millésimes de 1612 et 1640, trois fleurs de lys au milieu, et cette inscription: DOUBLE TOVRNOIS, sur l'autre côté l'effigie de Louis XIII et cette exergue: LOYS XIII, R. DE FRAN. ET NAVA. V.

(Echo de Vesone.)

BELGIQUE.

BRUXELLES, 19 septembre.

LÉOPOLD, Roi des Belges, etc.

Art. Unique. Notre aide-de-camp, le général Goblet, inspecteur-général du génie, est nommé ministre d'état.

Notre ministre d'état, le comte Félix de Mérode est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 17 septembre 1832. *Signé* LÉOPOLD.

Par le Roi : *Le ministre d'état. Signé* comte FÉLIX DE MÉRODE.
LÉOPOLD, Roi des Belges, etc.

Art. Unique. Notre ministre d'état et aide-de-camp, le général Goblet, inspecteur général du génie, est chargé *ad interim* du porte-feuille des affaires étrangères.

Notre ministre d'état, le comte Félix de Mérode est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 17 septembre 1832. *Signé* LÉOPOLD.

Par le Roi : *Le ministre d'état. Signé*, comte FÉLIX DE MÉRODE.

— C'est le 17, à onze heures de la nuit, qu'ont été signés les deux arrêtés sur le changement partiel du ministère.

— M. De Meulenaere restera encore quelques jours à Bruxelles ; il ne reprendra le gouvernement de la Flandre-occidentale qu'au commencement de la semaine prochaine. (*Mémorial.*)

— M. Goblet a travaillé hier au ministère des affaires étrangères.

— On dit qu'un projet de loi qui change la dénomination des poids et mesures, sera présenté par M. le ministre des finances à l'ouverture des chambres.

— Le général Nypels, venant du camp de Diest, est arrivé hier, en notre ville avec son aide-de-camp.

— Le courrier du cabinet britannique Finessy a traversé hier Bruxelles. Il venait de Vienne et se dirigeait sur Londres. Il a été reçu par sir Robert Adair, auprès duquel il est resté long-temps.

— On a conduit aux Petits-Carmes une bande de huit enfans dont le plus âgé n'avait pas 12 ans.

CHOLÉRA.

Bruxelles. — Du 17 septembre, à 9 heures du matin, au 18 à la même heure, 20 nouveaux cas, 13 décès.

Ixelles. 18. — Un cas nouveau, aucun décès, 2 guérisons.

Etterbeek. 18. — Aucun cas nouveau, aucun décès, 3 guérisons.

Hal. 16. — Aucun cas nouveau, aucun décès, 7 guérisons.

Gand. 17 septembre, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 4 décès, 2 nouveaux cas, 4 en traitement, 7 convalescens.

Alost. du 14 au 17. — 3 cas nouveaux, un décès, 3 guérisons.

Ninove. du 14 au 16. — Un cas nouveau, 2 décès, 3 guérisons.

Audenarde. 17. — Un cas nouveau, un décès.

Bruges. 17. — 4 cas nouveaux, 3 décès.

Nieuport. 17. — Un cas nouveau, 2 décès.

Ypres. 17. — 2 cas nouveaux, 2 décès, 3 guérisons.

Anvers. du 17 au 18 septembre. — 10 nouveaux cas, 5 décès, 32 en traitement, 9 convalescens, 3 guéris.

Malines. 17. — Ni cas nouveau, ni décès.

Soignies. 15. — Un cas nouveau, un décès.

Tournay. 17. — Ni cas nouveau, ni décès, une guérison.

NAMUR, 20 septembre.

Le *Journal de la Haye* assure comme chose positive que tous les officiers du génie belge, qui se trouvent à Anvers, sont français, et qu'ils reçoivent directement les ordres de la direction du génie établie à Arras.

Nous avons voulu savoir s'il se trouvait réellement à Anvers des officiers du génie français, et la note suivante, dont nous pouvons garantir l'authenticité, prouve jusqu'à quel point sont fondées les assertions du *Journal de la Haye*.

Génie militaire de la place d'Anvers.

ÉTAT MAJOR.

Du Bosch, major-commandant; Despot, capitaine; Leclerc, lieutenant; Roland, sous-lieutenant; Rerens, idem; tous Belges.

TROUPE.

2^e compagnie sapeurs-mineurs :

Groulart, lieutenant-commandant; Thomas, lieutenant; Pèruez, sous-lieutenant; tous Belges.

6^e compagnie sapeurs-mineurs :

Mœremans, capitaine-commandant; Malherbe, lieutenant-sous-lieutenant; tous Belges.

L'état major du génie belge est composé de 42 officiers, dont un seul Français, M. Dessin, major.

La troupe se compose d'un bataillon de sapeurs-mineurs, dont tous les officiers sont Belges, à l'exception d'un seul, le capitaine Jacob, Français. (*Indépendant.*)

— Par jugement du conseil de guerre de la Flandre orientale, les nommés Spothoen, Geysels et Deworren, soldats du corps de partisans en garnison à Gand, ont été condamnés à la peine de mort comme coupables de rébellion à main armée. Ils ont interjeté appel du jugement : plusieurs autres soldats compromis dans la même affaire ont été condamnés à des peines correctionnelles.

— On a dit que le choléra était à Verviers. Le journal de cette ville arrivé ce matin n'en dit pas un mot.

— Depuis les deux cas de choléra arrivés à Huy, il n'y a eu dans cette ville qu'un seul cas nouveau.

— On lit dans le *Journal du Commerce* de Paris :

Les journaux belges sont d'accord sur les propositions que M. Goblet a rapportées de Londres. Mais en admettant même que la Belgique accepte celles dont parle le *Courrier*, et qui sont les plus favorables au roi Guillaume, nos lettres d'Amsterdam nous permettraient presque d'affirmer que ce souverain ne les prendrait encore que comme point de départ pour des négociations nouvelles. A tort ou à raison, le roi de Hollande compte sur le chapitre des accidens, et il est décidé à ne rien finir. Il ne veut rien entendre, dit-il, des replâtrages de la Conférence.

Ces lenteurs désolent notre cabinet, qui voit approcher l'époque irré-

missible de l'ouverture des chambres sans pouvoir justifier aucunes des promesses de la session dernière.

D'un autre côté, on lit dans le *Messenger des chambres* :

Une lettre que nous recevons nous dit : Croyez, quoi qu'on vous dise, que le roi Guillaume tiendra bon, et d'autant plus qu'il est certain qu'il n'y aura pas de parti sérieux pris contre lui.

— On lit dans le *Journal d'Aix-la-Chapelle* : Depuis le 15 à midi jusqu'aujourd'hui 17, à onze heures du matin, aucun nouveau cas ne s'est manifesté, et l'état sanitaire de la ville est des plus satisfaisans.

— Il y a quelques jours on a fait l'essai à Londres, dans les eaux de la Tamise, d'un bateau à vapeur d'une nouvelle invention, dont le but serait de dispenser de faire usage des roues, et de diminuer par conséquent les chances d'avarie. L'expérience a réussi.

— Sir Walter Scott ne quitte plus le lit ; les médecins ne croient pas qu'il puisse passer le mois de septembre. Il parle peu, et le peu de paroles qui lui échappent par intervalles sont toutes pour les personnes dont il reçoit les soins, l'expression d'un triste pressentiment. (*Times.*)

— Le 56^e numéro du *Neptune*, journal qui paraît à Cuxhaven, contient un article intéressant sur l'usage du baromètre et du thermomètre dans la marine. Les expériences les plus remarquables ont été faites, par le moyen de ce dernier instrument, dans les courans des côtes de la Chine, à la pointe méridionale de l'Afrique, et surtout dans les courans des golfes de l'Amérique, où la température de l'eau change de dix, quinze et jusqu'à vingt degrés, chose très-importante pour calculer la vitesse des navires.

— On écrit d'Ogy, près Lessines, 15 septembre :

Le 7 de ce mois fut un jour de terreur pour plusieurs communes des environs de Lessines. La journée avait été favorisée d'un temps superbe, lorsque vers les six heures du soir, un nuage épais s'éleva du côté de l'occident accéléra une nuit affreuse. De nombreux éclairs sillonnaient cette voûte obscure, et le tonnerre grondait avec violence. Alors une pluie épouvantable tomba à torrents, particulièrement sur la commune d'Ogy. En dix minutes, et avant qu'on eût pu rien mettre à l'abri, les maisons, les écuries, les granges situées le long du ruisseau d'Hermampont, furent inondées. Les eaux, descendant avec impétuosité du plateau voisin, les remplirent à la hauteur de quatre et cinq pieds. Plusieurs familles n'évitèrent d'être noyées qu'en montant au grenier, et les bestiaux, sous les eaux, qu'en tenant la tête levée. Les récoltes, en granges ou en meules, furent pénétrées de ces eaux bourbeuses. Une maison en fut renversée ; un charriot, quatre tombereaux, cinq charrues, des troncs d'arbres, le fumier des cours furent entraînés bien loin. Une grosse meule de paille fut transportée d'un côté d'une cour à l'autre. Beaucoup de lin qui rouissait a été perdu ; des pièces entières de pommes de terre ont été déracinées, et les jardins dévastés. Les eaux, en se retirant des bâtimens, y ont laissé, avec l'humidité, un demi-pied de vase infecte.

De mémoire d'homme, pareille inondation n'a été vue dans cette contrée ; heureusement personne n'a péri. Mais le dommage est considérable ; et l'on espère que le gouvernement viendra au secours des malheureux.

— Les frères des écoles chrétiennes, qui n'ont conservé qu'une maison à Marseille, boulevard dit des Parisiens, autrefois d'Angoulême, y ont fait le 29 août la distribution des prix, sous la présidence du maire, M. Consolat, qui a fait l'éloge des frères, et a exhorté les élèves à persévérer dans les sentimens religieux qu'on leur inspire. L'examen des cahiers d'écriture, et l'exercice qui a précédé la distribution, ont donné lieu de reconnaître les progrès des enfans. On a remarqué que M. Consolat a fait remettre les couronnes aux élèves par les mains de M. le recteur de Notre Dame-du-Mont, et d'autres ecclésiastiques et personnes notables, et il a rendu hautement hommage au zèle des bons Frères, à la sagesse de leur méthode, et à leurs soins pour la jeunesse qui leur est confiée. (*L'ami de la Religion.*)

— Il est arrivé une chose très-fâcheuse aux saint-simoniens : on ne sait qui s'est avisé de les signaler aux yeux du peuple comme une corporation religieuse. C'était assurément le plus mauvais service qu'on pût leur rendre, la plus mauvaise recommandation qu'on pût leur donner après de la révolution de juillet. Insinuer que Ménilmontant menaçait de devenir un nouveau Montrouge, ce n'était pas seulement une sottise, mais une noire et dangereuse perfidie. Aussi voyez comme les saint-simoniens ont maintenant à souffrir de cette maligne invention ! Ils ne peuvent se montrer nulle part sans que la populace les poursuive et les maltraite comme de vrais religieux. C'est donc faire acte de charité que de travailler à détruire cette erreur, quoique le père *Enfantin* ait dit que sa religion signifie *relier*, il est impossible de deviner de quoi elle est *reliée*, ni lui non plus. Tout ce qu'on sait jusqu'à présent, c'est que la religion dont il s'agit avait cru devoir attendre la révolution de juillet pour paraître en grand costume. (*Id.*)

INVENTION UTILE. — Eau de Seltz artificielle.

M. Jobard, de Bruxelles, déjà si avantageusement connu par plusieurs inventions utiles dont il a enrichi la Belgique, vient encore d'importer dans notre pays un de ces inventions qui doivent tourner à la fois à l'avantage du fabricant et du consommateur. Les machines et procédés employés en France pour la fabrication de l'eau de Seltz, et qui avaient été tenus secrets jusqu'ici par les inventeurs, ont été communiqués à M. Jobard. Son eau de Seltz, reconnue par tous les médecins comme un des meilleurs préservatifs contre l'épidémie régnante, est déjà dans le commerce, et il peut répondre à toutes les commandes qu'on lui adresse, le lendemain de la demande. Nous nous exprimons d'annoncer à nos lecteurs l'introduction dans notre pays d'une industrie aussi importante et dont les heureux effets ne tarderont pas à se faire sentir sur la santé publique.

Nous croyons utile de publier, dans l'intérêt de cette importation de M. Jobard, l'extrait suivant de la séance de l'académie royale de médecine de Paris, du 26 juin dernier. C'est M. le docteur Pariset qui parle, dans un rapport fait à l'académie, sur les avantages de l'eau de Seltz artificielle fabriquée à Paris par les procédés communiqués à M. Jobard :

« Dès le mois d'août 1831, on pratiquait aux Néothermes, pour la composition des eaux artificielles de Barèges, les judicieuses indications de M. le docteur Anglada; mais ici la pratique était si particulière, qu'on y est parvenu à combiner parfaitement avec ces eaux des substances qui se combinent très-difficilement; combinaisons que n'ont pu consumer jusqu'à ce jour les procédés suivis dans les laboratoires; et telle a été la suite de ces heureux effets, qu'à des préparations inexacts par lesquelles les bains d'eaux minérales étaient plutôt contrefaits qu'imités, on a pu substituer des compositions dont on obtient des liquides presque absolument identiques à ceux que fournit la nature.

« Lorsque votre commission fit la visite des Néothermes, un bain de Barèges fut préparé sous ses yeux. De l'eau de ce bain fut prise pour être analysée; quelques essais se firent sur place; d'autres ont été faits plus tard dans le laboratoire de l'un de nous, M. Pelletier. Il est résulté de ces recherches que l'eau de Barèges pour bains, préparée aux Néothermes, a la plus parfaite analogie avec l'eau naturelle prise à sa source; elle a la même transparence; elle est comme elle presque inodore; elle ne laisse pas déposer de soufre; on y trouve, outre les autres éléments de composition, les mêmes sels de soude, de chaux, de magnésie et jusqu'à la silice; en un mot, cette eau factice représente le plus exactement possible les eaux qu'elle est appelée à remplacer. On peut donc soutenir que ce qu'il y a d'essentiel à Barèges est aujourd'hui aux Néothermes, et que les malades trop faibles pour se faire transporter jusqu'aux Pyrénées en trouveront presque l'équivalent dans la rue Chantereine, avec cet avantage de plus qu'ils en pourront jouir toute l'année.

« C'est avec la même fidélité que l'on imite aux Néothermes, les eaux minérales les plus usitées en Prusse, en Allemagne, en Écosse, etc. On les prépare d'après les formules publiées par les meilleurs chimistes de ces différens pays. En un mot, il n'est point de source connue dont l'eau ne puisse être exactement reproduite dans cet établissement. »

Le rapport se termine par ces conclusions :

« L'académie royale de médecine peut déclarer à M. le ministre du commerce et des travaux publics, qu'elle donne son entière approbation à l'établissement des Néothermes; qu'elle croit cet établissement digne de toute la confiance des médecins et du public, et qu'elle félicite, dans les termes les plus formels, M. le docteur Bouland d'avoir, par une telle création, si heureusement servi les intérêts de la science et de l'humanité. »

Après quelque débats peu importans, le rapport de M. Pariset a été approuvé avec ses conclusions par l'académie.

VARIÉTÉS.

LE BARON CHASSÉ.

Tout le monde a pu remarquer dans la lettre de M. le baron Chassé, que nous avons rapportée hier, ce ton de hauteur et de supériorité dédaigneuse que les Hollandais n'ont jamais abandonné dans leurs rapports avec le gouvernement belge. C'est avec le plus extrême étonnement que le commandant de la citadelle d'Anvers a vu les remparts de la ville armés de manière à former entre eux une ligne de batteries d'attaque contre sa position. Viennent ensuite force compliments, qu'il s'adresse à lui-même, sur sa longanimité et sa conduite pacifique envers les habitans d'Anvers, pendant tout le temps qu'a duré son séjour à la citadelle, sans en excepter même cette journée d'horrible mémoire où ses bombes ont incendié la capitale du commerce belge, tant il y a absence de pudeur dans la bouche d'un homme vendu au despotisme! Il termine sa lettre en menaçant le brave colonel Buzen et la ville d'Anvers de commencer le bombardement, une heure après avoir prévenu de ses intentions, si les travaux d'attaque sont continués à la portée du canon de la citadelle soit du côté de la ville, soit du côté de la campagne.

Nous ne savons pas jusqu'à présent si le colonel Buzen a répondu à la superbe missive du général hollandais. Nous ignorons également ce qu'il faut croire de la nouvelle donnée par le *Courrier belge* de la continuation pacifique des ouvrages qui avaient si fortement excité le courroux de M. le baron Chassé. Nous espérons bien que l'âme intrépide et fière du commandant belge ne se laissera jamais intimider par les fanfaronnades de l'ennemi, et qu'il n'en poursuivra pas moins les travaux jugés nécessaires à la défense de la ville confiée à la garde de son honneur et de son courage. Il est ici dans son droit; l'état de guerre subsiste toujours entre la Belgique et la Hollande, puisqu'aucun armistice ne leur a fait une loi de mettre bas les armes. Il peut donc prendre tous les moyens possibles, non seulement pour mettre à couvert la position qu'il occupe, mais encore pour attaquer l'ennemi qu'il a en face et éteindre le feu des batteries hollandaises, dans le cas où le général Chassé voudrait reprendre le rôle d'incendiaire qui lui a valu, il y aura bientôt deux ans, les malédictions de la Belgique et de toute l'Europe.

Qu'importe d'ailleurs par où commence l'attaque? Si la Hollande se sent assez de force et de courage pour livrer un second assaut à notre indépendance, qu'elle prenne l'initiative des hostilités sur l'Escaut ou sur la Meuse, à Anvers ou à Maestricht; nous lui laissons volontiers le choix du champ de bataille, et nous ne croyons pas nous tromper en assurant qu'elle fera chose agréable au peuple et à l'armée belge. En tirant un coup de canon, M. le baron Chassé nous sauverait peut-être du marasme qui nous consume.

Quoi qu'il en soit, sa lettre doit inspirer à tous les patriotes un sentiment pénible qu'il nous est impossible de ne pas exprimer avec toute

l'énergie que nous a laissée l'espèce de découragement auquel nous sommes livrés depuis quelque temps.

La Belgique a fait à la paix de l'Europe les plus grands sacrifices. Depuis deux ans que sa révolution est accomplie, elle s'étudie de toute manière à ne pas blesser la susceptibilité ombrageuse des Puissances; elle calcule toutes ses démarches, pour qu'aucune ne compromette le repos du monde; elle pèse toutes ses paroles, afin de ne laisser échapper aucun mot mal sonnant aux oreilles chatouilleuses de la diplomatie.... Et pourtant le drapeau orange flotte encore à la vue de son armée! L'Escaut est encore prisonnier; Anvers est encore sous le canon hollandais! Qu'a-t-elle obtenu pour prix de sa modération? Des promesses que le vent a emportées; des protocoles dont les enfans eux-mêmes se moquent dans leurs jeux!

D'un autre côté, la Belgique a mis sur pied une force imposante. La fleur de sa jeunesse est sous les armes; cent trente mille hommes veillent à la garde de son indépendance, sur la frontière et sur les divers points de son territoire. Dans l'enceinte de ses villes, une population nombreuse est prête à courir aux armes, pour défendre le sol qu'elle a conquis et repousser l'invasion étrangère.... Et pourtant un général hollandais ose encore nous menacer! Anvers doit encore trembler pour ses édifices et pour ses navires! Les diplomates délibèrent encore! Il y a quelques mois, nous disions: *La Belgique qui possède une armée de 80.000 hommes ne doit plus aller attendre la décision de son sort à la porte du Foreign-Office.* Que devons-nous dire aujourd'hui? Que ceux-là répondent, qui savent encore ce que signifient pour une nation les mots d'honneur, de gloire et d'indépendance.

La Belgique s'est montrée généreuse et confiante; pour en finir, elle a donné son or avec ses enfans. On lui a dit: encore quelques millions, et votre sort sera fixé glorieusement. La Belgique a livré ces millions sur parole. Et pourtant son sort n'est point fixé! La diplomatie seule agit et se meut! n'est-ce pas payer un peu cher les écritures plénipotentiaires et leurs fréquens voyages sur l'Océan étonné de se voir traversé tant de fois pour une affaire qu'un mot prononcé avec force aurait terminée depuis long-temps? (*Courrier de la Meuse.*)

Pommiers remarquables. — Un horticulteur en Bohême a une plantation magnifique de pommiers de la meilleure espèce qui ne proviennent ni de semaille, ni de greffe. Son procédé consiste à prendre des boutures choisies au bout desquelles il met une pomme de terre; et qu'il met ainsi dans la terre, en laissant un pouce ou deux du scion au-dessous de la surface du sol. La pomme de terre nourrit le bois en attendant qu'il pousse ses racines; la bouture s'élève graduellement et devient un arbre magnifique donnant le meilleur fruit sans qu'il soit nécessaire de lui faire jamais subir l'opération de la greffe.

PAIN DE GLAND.

Le gland fait une espèce de farine qui produit ensuite d'excellent pain pourvu qu'on y mêle un peu d'orge pour modifier ses qualités astringentes. On en faisait un grand usage au siècle dernier dans les guerres de Westphalie. Quand il est mêlé avec de la farine de froment, ce pain devient excellent et nourrissant. La plus légère préparation suffit pour ôter au gland ce goût amer et désagréable qu'il a dans son état naturel. On fait bouillir ou rôtir le gland; il prend alors un goût fort agréable. Les glands les meilleurs pour l'usage que nous indiquons sont ceux qui viennent du chêne blanc.

BOURSES.

ANVERS, 18 septembre.

Emprunt de 12 millions	99 1/2	Emprunt romain	79
» de 10 millions	99 1/2	Lots	383 P
» Rotschild	76 3/8 à 1/4	Napolitains	76 1/8 à 75 7/8 A
Autriche métalliques	89 P	Guebhard	79 5/8 P
Lots de Pologne	99	Rente perp. espag. à Paris	
Rentes remb. (los-renten)	87 3/4	» à Amsterdam	52 1/8 à 52 P

PARIS, 17 septembre.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 96 fr. 75 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 89 25. — 4 p. cent, 80 75. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 69 60. — Act. de la banque, 1662 50. — Certificat Falconnet, 81 70. — Cortès d'Espagne, 12 0/0. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 79 3/4. — Rente perpétuelle d'Espagne, 58 1/8. — Emprunt d'Haïti, 000 00. — Emprunt belge, 79 7/8. — Emprunt romain, 81 0/0.

AMSTERDAM, 17 septembre.

Dette active 43 7/16. Billets de change 16 1/8. Synd. d'amortissement 72 1/2. Rente perp. d'Amsterdam 51 7/8. Métalliques 85 3/8.

ANNONCES

1906. En vente chez G. DUJARDIN, libraire à Namur,

La lettre encyclique du Pape.

On s'abonne chez le même au *Confesseur des gens de campagne*. 2 volumes.

1901. DENTISTE, rue du bas de la Place, N° 914, à Namur.

1907. A VENDRE,

Une belle et spacieuse maison avec quartier sur le derrière et deux sortes d'eaux, située rue Notre-Dame; sa position la rend très-avantageuse pour le commerce.

S'adresser à D. Chantraine, agent d'affaires, rue du Chenil, à Namur.

IMPRIMERIE DE H. LOUVET, MARCHÉ AUX HERBES.